

Contrat OPTAM : ne signez pas avant le 31 mai !

09 Mai 2025

Vous venez de recevoir individuellement votre nouveau contrat OPTAM, à signer avant le 31 mai. La majorité des signataires constate une baisse drastique des taux de dépassement, alors que les années de références sont aujourd'hui les années 2018-2019.

Nous constatons sur l'ensemble des remontées de terrain :

- Une incompréhension des calculs et des taux proposés dans les nouveaux contrats.
- Un mode de calcul difficile à comprendre et dont la méthodologie est peu transparente.

Ainsi, nous avons prévu de façon urgente :

- Une rencontre avec la direction de la CNAM pour échanger sur la situation et surtout clarifier le mode de calcul.

En l'état :

- Nous vous demandons de ne pas signer ces nouveaux contrats qui sont intenables pour la grande majorité d'entre nous.
- Nous vous communiquerons des informations dès que les échanges avec la CNAM auront été engagés.

Avenir spé est mobilisé pour défendre vos intérêts et ceux des usagers afin de rendre cette option transparente et ainsi obtenir les éclaircissements nécessaires.